

DELEGATION DE M. Michel DUCHENE

D -20090703

**Concession du parc de stationnement des Grands Hommes.
Rapport annuel de l'exercice clos au 31 décembre 2008.
Information du conseil municipal.**

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par traité de concession du 14 juin 1988, vous avez délégué à la SNC du Parc des Grands Hommes, une société de Vinci Park, l'exploitation du parc de stationnement de la Place des Grands Hommes.

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le rapport annuel remis à notre collectivité, par le délégataire, est communiqué à l'assemblée délibérante.

1. Présentation générale

La capacité totale de l'ouvrage est de 459 emplacements, répartis sur 6 niveaux de sous-sol, dont 415 places publiques et 44 places privées. 10 places sont réservées aux personnes à mobilité réduite.

Localement, la responsabilité de l'exploitation est assurée par un Responsable de secteur ainsi que par un Responsable d'exploitation - assisté de 5 agents. En outre, l'équipe du parc bénéficie des compétences et de l'assistance des moyens déployés par VINCI Park Services – comptant sur Bordeaux 9 personnes dont 1 technicien de maintenance.

Les services fonctionnels du siège assurent le suivi et le contrôle de l'exploitation, les relations avec l'autorité délégante, la gestion administrative et financière de la délégation. Ils apportent également leurs concours et compétences aux évolutions potentielles du stationnement payant sur Bordeaux.

2. L'évolution de la fréquentation

La fréquentation horaire a baissée de -1,3% par rapport à 2007 alors que sur la même période le nombre d'abonnés augmente de 4,1% : 110 abonnés au 31 décembre 2008. L'année 2008 a été marquée par le prolongement des lignes de tramway A et C

3. La qualité du service

La qualité de l'accueil et le confort de la clientèle nécessitent la mise en œuvre de méthodes de gestion et d'exploitation efficaces. Les agents participent activement au nettoyage et à l'entretien de l'ouvrage tout en assurant un accueil irréprochable des clients.

La qualité de l'accueil repose également sur la formation du personnel dispensée au sein de l'école Vinci Park. Les collaborateurs du parking ont suivi les formations suivantes :

- le client au cœur de nos engagements
- habilitation électrique
- gérer son temps.

En complément, des services sont proposés à la clientèle :

La plate-forme des services gratuits Vinci Park : prêt de parapluie, service accompagnement, stationnement offert le jour de l'anniversaire, kit de dépannage.

Radio Vinci Park diffuse de la musique classique sans aucune coupure publicitaire.

Moyen de paiement innovant : carte Total GR.

Cette année encore, des actions et animations commerciales ont été menées dans le but de valoriser le parc et de développer l'activité. Un partenariat a été mis place entre Vinci Park et La Société Générale pour offrir des chèques parking. Vinci Parc a renouvelé la fête de Printemps et l'opération « Poésie en sous-sol »

Un baromètre d'accueil téléphonique a été réalisé en novembre et décembre 2008 pour mesurer la qualité de l'écoute et de l'information délivrée ainsi que la capacité des équipes à vendre l'offre commerciale. Le parking des Grands Hommes a obtenu une note de 15/20.

Le service « relation clients » permet de traiter tous les appels (téléphone, courrier, Internet) et de répondre ou d'apporter une solution sous 72 heures.

4. Les conditions d'exécution du service public

Les clients disposent de 2 accès piétons desservant la Place des Grands Hommes, face à la rue Buffon ainsi que face à la rue Voltaire. La clientèle peut accéder directement au marché municipal au niveau n-1 via les escaliers.

Le parc est ouvert au public 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. L'accès est permanent pour les abonnés et les clients horaires.

L'entretien du péage, de la détection incendie, de la détection du CO2, des extincteurs est réalisé dans le cadre des contrats d'entretien. Les installations électriques sont vérifiées par un bureau de contrôle.

Les recettes collectées en 2008

Selon les données statistiques (document joint en annexe), l'exploitation du stationnement payant a généré en 2008 une recette globale collectée de 1 658 092 euros TTC, en baisse de 2,9% par rapport à l'exercice 2007 (1 707 393 euros TTC).

La fréquentation a connu une baisse significative au cours des mois de juin à août probablement liée à la hausse du carburant. Afin de faire face à l'érosion de la fréquentation horaire, le quota « abonnés » a été augmenté de 10 abonnés.

La recette collectée se décompose comme suit : (TTC)

	2008	2007	Ecart
Recettes horaires	1 518 705	1 569 860	-3,3%
Recettes Passagers			
Recettes Abonnés	124 258	112 494	+10,5%
Recettes Diverses	15 129	25 039	-39,6%
TOTAL RECETTES	1 658 092	1 707 393	-2,9%

Tab. 1 – Répartition du chiffre d'affaires

Séance du lundi 21 décembre 2009

Les comptes de la délégation

Les tarifs horaires et abonnés ont été modifiés le 1er décembre 2008.

En K euros HT	2008	2007
PRODUITS K euros HT		
Horaires	1 282	1 329
Abonnés	104	94
Autres produits	26	25
TOTAL PRODUITS K euros HT	1 412	1 448
CHARGES K euros HT		
Frais de personnel	271	231
Impôts et taxes	89	88
Entretien - Maintenance	28	32
Charges de gros entretien	0	0
Fluides	43	43
Assurances	9	10
Actions commerciales	1	1
Frais divers de gestion	43	49
Charges de copropriété	36	37
Frais généraux	132	143
TOTAL CHARGES K euros HT	652	634
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	760	814

Tab. 2 – Principaux éléments de l'exploitation

L'excédent brut d'exploitation s'entend avant amortissement, charges financières, couverture des déficits antérieurs, provisions pour renouvellement et rénovation, impôts sur les sociétés.

Pour votre complète information, est annexé à la présente synthèse, le rapport annuel 2008. Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

M. DUCHENE. -

Délibération annuelle habituelle. Je n'ai pas de déclaration particulière à faire sur cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

(Aucune)

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL